

1789-1794

LA RÉVOLUTION PAR ET LES INSURREC

Le peuple s'exprime-t-il par ses représentants élus ou de manière directe, sous forme d'insurrection ? L'interrogation, relancée par le mouvement des "gilets jaunes", date de la Révolution française.

Depuis l'instauration de la fête nationale, en 1880, la tradition retient le 14 juillet 1789 comme l'événement fondateur de la Révolution française. En vérité, la III^e République n'entendait pas commémorer l'insurrection parisienne, mais la Fête de la fédération, événement fondateur d'une nation réconciliée par une Révolution considérée comme accomplie le 14 juillet 1790. Les hommes pensent bien leur histoire dans les oripeaux des générations précédentes, selon le mot de Marx, mais ils les retaillent à leur mesure. Les républicains de 1880 retenaient de la Révolution française les grands actes parlementaires et les volontaires de 1792 se portant au secours de la patrie. Ils ne tenaient nullement à célébrer les insurrections populaires, dont ils exorcisèrent le spectre, en accordant l'amnistie aux communards, le 11 juillet 1880, trois jours avant de célébrer la première fête nationale. A l'inverse, les socialistes révolutionnaires et, plus tard, les communistes firent la part belle au mouvement populaire, aux insurrections des faubourgs et à leur instrumentalisation par le gouvernement révolutionnaire de 1793. Loin d'être considérée comme un bloc, comme le voulait Clemenceau, la Révolution française demeure un sujet de polémique, actualisée chaque fois qu'un mouvement oppose « le peuple » à la représentation nationale. Comme s'il ne s'agissait pas de deux formes, parfois complémentaires, parfois antagoniques, d'expression d'un même peuple.

Si la prise de la Bastille marque bien l'entrée en scène du peuple insurgé, obligeant le roi Louis XVI à accepter les exigences de l'Assemblée nationale, la Révolution elle-même n'est pas née d'une insur-



rection, mais d'un processus électoral et parlementaire. Pour Jules Michelet, « la convocation des états généraux de 1789 est l'ère véritable de la naissance du peuple ». Et l'historien poursuit : « Ce fut une commotion immense, profonde, comme un tremblement de terre ; la masse en tressaillit jusqu'aux régions obscures et muettes, où l'on eût le moins soupçonné la vie. » De la convocation des états généraux en janvier 1789 à l'élection des députés en avril, de 5 à 6 millions de Français ont participé aux assemblées des villes et des villages, qui rédigèrent les cahiers de doléances. « Phénomène admirable »

TRIUMVIRAT SANGUINAIRE

Robespierre, Danton et Marat, ci-contre, peints par Alfred Loudet, en 1882, s'entendirent pour prendre le contrôle de la Commune de Paris. Le peuple, qui s'était uni dans l'élan magnifique de la Constituante, fut, sous la Terreur, tragiquement divisé.

PARLEMENTAIRE RÉVOLUTIONS POPULAIRES

PAR GUY KONOPNICKI

POURQUOI ON EN PARLE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

Que les comparaisons entre les révoltes populaires d'aujourd'hui et les soulèvements de 1789 et 1792 soient fondées ou non, la France contemporaine tient la Révolution française pour une référence majeure. Elle compte plus que le souvenir de luttes plus récentes comme le Front populaire ou Mai 68. En dépit de toutes les tentatives d'effacement, elle est au cœur du roman national, quand les uns rejouent la prise de la Bastille et réclament l'abolition des privilèges et quand les autres défendent la représentation nationale et ressuscitent les cahiers de doléances. ■

eurent l'audace de contester les privilèges de leurs maîtres, et ce peuple, majoritairement illettré, trouva partout des plumes pour retranscrire ses doléances. Les ordres eux-mêmes éclataient déjà, du comte de Mirabeau élu par le tiers état d'Aix et de Marseille, aux nobles ruraux de Bretagne, dont Chateaubriand, prenant fait et cause pour les paysans, la préparation des états généraux était, déjà, la Révolution. Certes, nul ne songeait alors à renverser la monarchie, pas même Robespierre, élu du tiers état d'Arras, ni l'abbé Grégoire, élu du clergé de Lunéville, et cependant porteur des cahiers de doléances des paysans. Les quelque 1 200 députés qui s'assemblent à Versailles le 4 mai 1789 représentent 5 millions d'électeurs, chiffres d'autant plus stupéfiants que, si les femmes ont pu participer aux assemblées et rédiger des cahiers de doléances, leurs voix sont rarement comptées.

Constitution et loi nouvelle

La Révolution surgit de cette assemblée, elle se précipite le 17 juin, quand le tiers état se proclame Assemblée nationale et rallie le lendemain la majorité du clergé. Elle est de fait accomplie le 20 juin, quand le roi, qui refuse la transformation des états généraux en Assemblée nationale, fait fermer la salle des séances. Les députés du tiers état, du clergé, auxquels se joignent des élus de la noblesse, se réunissent alors dans la salle du Jeu de paume où ils font serment de donner une Constitution à la France. Pour la petite histoire, l'idée d'ouvrir la salle du Jeu de paume >

exulte Michelet, jamais l'on n'avait vu dans l'histoire le quart de la population d'un pays participer directement à l'élaboration de la politique. Il serait parfaitement anachronique de parler de démocratie participative, moins encore de mouvement spontané. L'organisateur des états généraux, Necker, avait souhaité que l'on se réunisse simultanément dans les villes et jusque dans le plus reculé des villages, afin que les féodaux et les prélats, qui possédaient les deux tiers des terres, ne puissent confisquer la représentation de « leurs gens ». L'événement bouscula tous les calculs, les fermiers et les métayers



Roger-Viollet

► pour cette séance mémorable fut formulée par un député des faubourgs de Paris encore inconnu, le Dr Joseph Ignace Guillotin. Louis XVI tentera bien, le 23 juin, de décréter la nullité des arrêtés du tiers état et de renvoyer ses députés, la réplique fameuse de Mirabeau établit la loi nouvelle. « *Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortons que par la force des baïonnettes.* »

Débordements incontrôlés

Le peuple de Paris intervient, en appui de l'Assemblée, quand le roi et la cour tentent d'arrêter le processus révolutionnaire. L'émeute gronde, le 11 juillet, quand Louis XVI renvoie Necker et fait déployer ses régiments autour de Paris. Le peuple insurgé, mais fort bien encadré par les bourgeois, s'empare des fusils stockés aux Invalides et prend la Bastille, symbole de l'arbitraire royal. Louis XVI cède en quarante-huit heures, il renvoie ses régiments et laisse Paris sous la garde d'une milice bourgeoise, commandée par La Fayette. La foule proclame Bailly maire de Paris, déclenchant un mouvement dans tout le pays, où l'on proclame partout des municipalités.

Au long du mois de juillet, les châteaux brûlent, les aristocrates prennent peur et fuient à l'étranger. Le comte d'Artois, frère du roi, donne l'exemple et prend la fuite en compagnie du prince de Condé. A Versailles, l'Assemblée nationale accélère le mouvement révolutionnaire. Le 4 août 1789, elle vote l'abolition des privilèges, puis, le 26 août, elle adopte la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Les émeutes de la faim éclatent un peu partout. Les femmes de Paris marchent sur Versailles le 5 octobre, et le 6 le peuple envahit le château de Versailles, contraignant Louis XVI et Marie-Antoinette à abandonner le faste pour s'installer à Paris, aux Tuileries.

Rejoignant Paris à son tour, l'Assemblée nationale, en quelques semaines, organise la France moderne. Ce n'est pas un furieux révolutionnaire qui fait adopter la confiscation des biens du clergé, mais un prince du sang, officiellement évêque d'Autun, Charles Maurice de Talleyrand. L'Assemblée nationale prend toutes les mesures proprement révolutionnaires, comme la constitution civile du clergé, la suppression de tous les titres de noblesse et distinctions de naissance, la confiscation des biens des nobles en fuite, la déchéance des droits des deux frères du roi partis en exil, ou encore la sup-

pression de la ferme générale. L'Assemblée nationale, par le décret du 15 janvier 1790, organise la France en 83 départements, établissant la souveraineté nationale, là où régnait l'arbitraire royal et féodal des bailliages, fiefs et autres privilèges d'évêchés et d'abbayes. Elle crée les municipalités, dans chaque ville, bourg, paroisse ou hameau, bientôt transformées en communes. Les municipalités vont organiser l'égalité réelle des citoyens, lorsque l'Assemblée législative, qui succède à la Constituante en 1791, puis la Convention nationale organisent l'état civil, supprimant l'obligation du baptême catholique et instituant le mariage civil en la maison commune.

Le recours au peuple en armes fut la conséquence de la réaction violente des privilégiés, du parti de la cour, des émigrés s'armant avec l'aide des puissances étrangères. L'attitude de Louis XVI et de Marie-Antoinette, fuyant les Tuileries le 21 juin 1791 pour rejoindre les troupes du marquis de Bouillé, oblige les révolutionnaires à s'appuyer directement sur le peuple. A Paris, la foule massée sur le Champ-de-Mars réclame, le 17 juillet 1791, la déchéance du roi. Là réponse est une fusillade conduite par Bailly et La Fayette. Dès lors, la Révolution devient une guerre civile, doublée, en 1792, d'une guerre aux frontières. L'Assemblée législative et le gouvernement girondin sont vite dépassés tant par le mouvement populaire intérieur que par l'avancée des armées étrangères. L'Assemblée décrète cependant la patrie en danger

Du 2 au 5 septembre, Danton laisse ouvrir les prisons. Les assassins s'y ruent. Les femmes de noblesse sont violées et les hommes, dépecés.

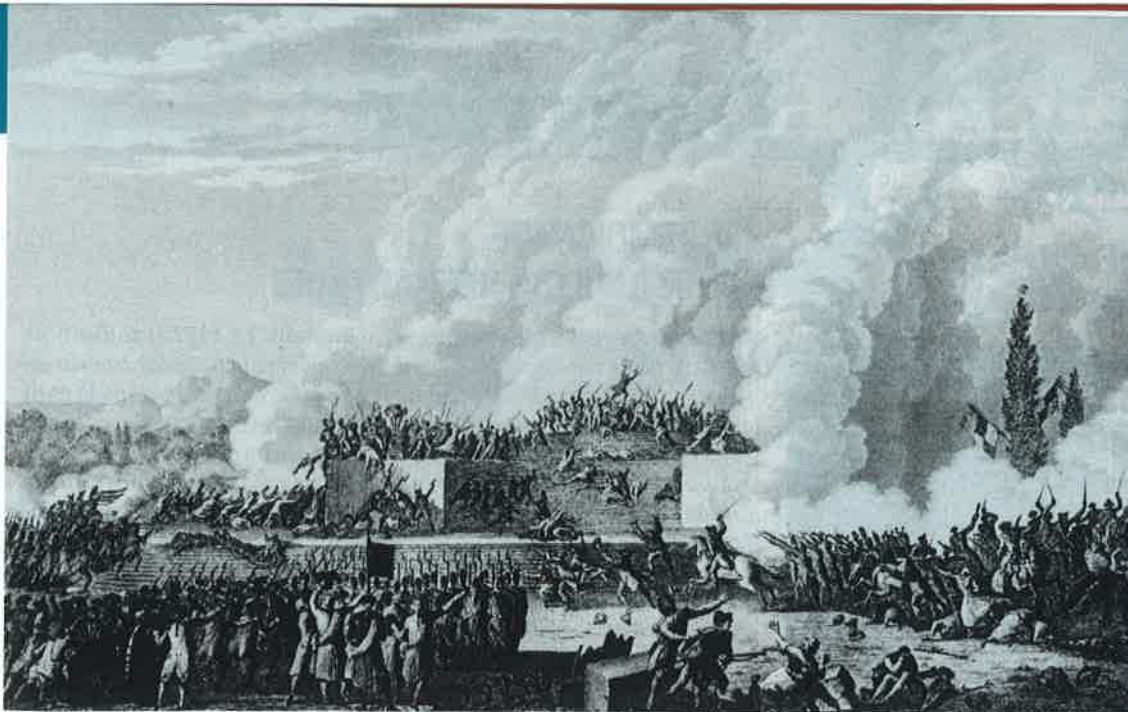
le 11 juillet 1792 et organise les bataillons de volontaires, appelés à défendre Paris. Dans la capitale, les sans-culottes s'organisent, et prennent la place de la milice bourgeoise, discréditée par la fusillade du Champ-de-Mars. Le 25 juillet, le manifeste du duc de Brunswick, qui prétend rétablir par la force l'autorité du roi, précipite l'insurrection. Un directoire insurrectionnel se forme aussitôt. Le 3 août, Pétion, au nom de la Commune de Paris, demande en vain à l'Assemblée de prononcer la déchéance de Louis XVI. Les sans-culottes et les bataillons de volontaires envahissent les Tuileries le 10 août 1792. Les volontaires parviennent à contenir les débordements. La déchéance du roi est enfin prononcée, Louis XVI est arrêté avec sa famille et transféré quelques jours plus tard à la prison du Temple. L'Assemblée se saborde, pour faire place à une Convention nationale. Il s'ensuivra plusieurs



INVENTION DU BONNET ROUGE.

En 1792, au mois de Mars, un imaginaire dépeint deux sans-culottes bien coiffés avec le bonnet rouge sur le buste de Voltaire pour lui substituer cette ignoble coiffure!

SYMBOLE DE LA LIBERTÉ De l'automne 1793 à juillet 1794, le bonnet phrygien est porté par les collectivités administratives du pays. Ci-dessus, deux révolutionnaires en coiffent le buste de Voltaire.



AKG-Images

EMBRASEMENT FRATRICIDE

Le 17 juillet 1791, la foule massée au Champ-de-Mars réclame la déchéance du roi. Bailly et La Fayette répondirent par une fusillade. La Révolution devient guerre civile, doublée, en 1792, d'une guerre aux frontières. Ci-contre, dessin de Jean-Louis Prieur le Jeune, en 1791.

semaines de désordre, sous un gouvernement dominé par les Girondins, où Danton devient ministre de la Justice. Les sans-culottes tiennent Paris, où circulent les rumeurs les plus alarmantes sur la situation militaire. De fait, les Prussiens avancent sans rencontrer beaucoup de résistance, Longwy capitule le 23 août, Verdun est pris le 2 septembre.

Journées sanglantes

Ces nouvelles vont provoquer une émeute sanglante, pour tout dire une succession d'atrocités. Les sans-culottes entendent se venger de la France des aristocrates, qui outragent le peuple en se faisant livrer les meilleurs repas en prison quand Paris est affamé. Danton, ministre de la Justice, laisse ouvrir les prisons, et du 2 au 5 septembre un peuple d'assassins se rue dans les geôles, à l'Abbaye, à Vaugirard, où l'on viole toutes les femmes de noblesse emprisonnées avant de les assassiner, où les hommes sont massacrés et dépecés. De lugubres cortèges traversent Paris, portant sur des piques les têtes des aristocrates, quand ce ne sont pas les cœurs et pis encore. La foule pénètre jusque dans l'hospice de la Salpêtrière, où séjournent des enfants handicapés, qui seront, eux aussi, violés et dépecés. La foule exige qu'on lui livre le roi, l'Autrichienne et la famille royale. La prison du Temple est gardée, les assassins marchent sur celle de la Force, Pétion tente de les raisonner, mais ils se saisissent de Mme de Lamballe, amie personnelle de la reine, à ce titre objet de la haine populaire et accusée de toutes les turpitudes sexuelles. Massacrée à coups de piques et d'instruments de boucherie, Mme de Lamballe est proprement découpée. Et la foule marche dans Paris, derrière des piques qui portent, outre la tête de Mme de Lamballe, une partie de son corps dont Michelet nous dit que « *tout homme devrait la respecter car il en est sorti* ». A la fin de ces journées sanglantes, on compte 966 victimes. Ce sommet de l'horreur va permettre l'installation d'un nouveau pouvoir. Dès le 3 septembre, au beau milieu des massacres, Marat écrit un texte épouvantable, applaudissant frénétiquement les bouchers des pri-

sons, les incitant à continuer. Danton et Robespierre, plus discrets sur les crimes, n'en formèrent pas moins avec Marat un triumvirat pour prendre le contrôle de la Commune de Paris. Robespierre fut élu député de Paris à la Convention nationale, le 5 septembre, alors l'on promenait encore des restes humains au bout des piques. Marat et Danton furent élus dans les jours suivants. Par chance, lorsque la Convention nationale fut réunie, la victoire de Valmy vint à point pour calmer les esprits. Grégoire fit adopter le régime républicain et l'on s'attela tant à la défense des frontières qu'à la rédaction d'une nouvelle Constitution. Mais la Convention nationale allait vivre sous la pression permanente du peuple manipulé par chacune des factions. Danton, s'appuyant sur le peuple pour faire juger Louis Capet et faire tomber les Girondins, Robespierre jouant en permanence du spectre de l'insurrection, pour faire tomber un à un ses adversaires, dont les anciennes icônes des sans-culottes, Jacques Roux, puis Hébert. Robespierre, qui se voulait l'âme du peuple, est, comme le montre magistralement Marcel Gauchet, « *l'homme qui nous divise le plus* ». Le peuple, qui s'était uni dans l'élan magnifique de la Constituante, fut, sous la Terreur, tragiquement divisé. Les chouans de Bretagne, les insurgés royalistes de Lyon massacrés par Fouché et les paysans de Vendée étaient tout autant le peuple que les sans-culottes et les volontaires de l'an II. Dénonçant les colonnes infernales exterminant les Vendéens, Gracchus Babeuf accusa la Convention d'avoir perpétré un « *populicide* ». Robespierre, qui croyait incarner le peuple pour le conduire, diriger la Terreur pour la contenir, fut vaincu, le 9 thermidor, par des ultrarévolutionnaires, Tallien et Fouché. La Révolution française, elle, nous laisse le meilleur, la République, l'égalité, l'unité de la France, les droits de l'homme, la liberté, conçus par l'adéquation du mouvement populaire et de la représentation nationale. Elle a aussi inspiré le pire, car, dès lors qu'une partie du peuple se prétend le peuple lui-même, on peut craindre le « *populicide* », répété depuis la Vendée par Lénine et Staline, comme par Mao et Pol Pot et tant d'autres. ■ G.K.